

K./J.B.-

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RWANDA

Kigali, le 6 août 1958.



N° 4.243/DEC.1.e.

OBJET:

Envoi télégrammes en  
Belgique ou étranger

Monsieur l'Administrateur de

Territoire à

K I B U N G U . -

Handwritten notes: 2659, Kc 30/01, 11.8.58, and a signature.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'il vous est interdit d'envoyer directement en Belgique ou à l'étranger des télégrammes de service sans l'autorisation préalable de Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Rwanda-Urundi.

Deux exceptions sont cependant admises: Vous êtes autorisé à établir directement à Kinshasa Bruxelles pour annoncer un décès et pour solliciter le rapatriement d'indigents (circulaire 64/32 du 2 décembre 1957 - page 3 - 9° (1° et 2°) et 12° et page 2 c)

LE SECRÉTAIRE DU TERRITOIRE,

A. ISHURI EKONGA,

Handwritten signature of A. Ishuri Ekonga.